

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal Du 18 Octobre 2017**

Sur convocation du Maire, Monsieur Michel ANDRIEUX, le Conseil Municipal de la Commune du Chalard s'est réuni le Mercredi 18 Octobre 2017 à 18H30.

Etaient présents : M. Michel ANDRIEUX – Mme Marie-Françoise DUVERGER, 1<sup>ère</sup> Adjointe – M. Frédéric EYMERY, 2<sup>ème</sup> Adjoint – M. Jean-Louis BEYLIER, Conseiller Municipal – Mme Marjorie KOERTS, Conseillère Municipale – Mme Laurette GUEIDAN, Conseillère Municipale.

Absents, ayant délivré des pouvoirs : M. DRURY Robert ayant donné pouvoir à Mme GUEIDAN Laurette – Mme MORNAS Vanessa ayant donné pouvoir à M. BEYLIER Jean-Louis – Mme Virginie GRUAU ayant donné pouvoir à Mme DUVERGER Marie-Françoise.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour appelait les questions suivantes :

### **a) Approbation du Compte-Rendu de la réunion précédente du 27 septembre 2017.**

Mme Duverger, chargée d'animer le Conseil, a donné la parole aux membres du Conseil pour exprimer leur avis sur le compte-rendu affiché et envoyé à chacun des conseillers :

- M. Beylier a refusé d'adopter le compte-rendu en l'état et nous a fait part de ses remarques concernant les raisons de ce refus :
  - la non-publication des comptes rendus des 5 et 19 avril 2017. Ce à quoi le Maire a répondu qu'en l'absence d'excuses pour les insultes proférées à l'égard de Mme Duverger dans le compte-rendu du 8 février, il s'était opposé à publier ceux des 5 et 19 avril. Il réfléchira sur l'opportunité de les publier.
  - il reste un fervent partisan du travail en régie alors que dans le compte-rendu le Maire exprime la préférence pour confier le travail d'adduction d'eau dans le secteur de Bourmeix à une entreprise comme ce fut le cas pour les travaux de la Place de la Wantzenau à la Mairie. Les raisons invoquées par M. Beylier : le coût moins cher que celui d'une entreprise spécialisée – l'habitude de la Commune qui a toujours pratiqué ce genre d'interventions sous les mandatures précédentes – le Technicien Communal est tout à fait capable d'effectuer ces travaux en respectant les normes et les prescriptions.
  - Une autre raison par ailleurs est le refus d'adhérer à Vienne-Braince-Gorre et donc de transférer les compétences de l'eau à la Communauté de Communes, d'autant que la date butoir définie par la loi NOTRe est le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il n'y avait pas de raison d'anticiper le changement. Cela s'est fait dans la précipitation et le Conseil Municipal a été mis devant le fait accompli.
  - De ce fait, qu'en est-il de la position de M. Beyrand ? Y aura-t-il une convention pour qu'il continue à s'occuper de l'Eau du Chalard et par la suite de l'Assainissement ?
- Mme Gueidan approuve la position de M. Beylier et regrette qu'aucune précision n'ait été apportée s'agissant du Budget de l'Eau dans le cadre de la compétence de la Communauté de Communes. « Nous sommes mis devant le fait accompli » et on ne peut que le regretter.

Le problème de l'Eau a occupé une bonne partie de la réunion et maintes fois cette question a ressurgi dans le cadre des discussions.

Donc l'approbation du Compte-rendu a été rejetée par 5 voix contre et 3 voix pour.

**b) Réfection du Parking de la Salle des Fêtes.**

Un seul devis a été mentionné : celui de l'entreprise Pijassou. Ce dossier avait déjà été adopté lors de la réunion du 27 Septembre. En l'absence d'autres devis, le devis déjà signé par le Maire a été à nouveau approuvé. Un dossier de subventionnement a déjà été transmis au Conseil départemental et devrait déclencher une subvention de 50%. Le Conseil regrette que d'autres entreprises n'aient pas soumissionné.

**c) SEHV**

Suite favorable pour la proposition du SEHV sur l'éclairage public. La suppression des lampes à mercure est de ce fait approuvée. Il en coûtera à la Commune après l'obtention de subventions, la somme de 520 €. Le Conseil confirme la décision prise le 27 Septembre 2017.

**d) Décisions budgétaires modificatives**

Trois postes de dépenses sont augmentés par virement : la ligne 62728 qui concerne les frais de scolarité reversés à St-Yrieix (7093 €) et à Ladignac (17661,94 €), soit 24 754 €, alors que 22 000 € étaient budgétés – la ligne 6413 du personnel non-titulaire (salaires et charges) pour 2700 € - la ligne 66111 des intérêts des emprunts pour 100 €.

**e) Modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la prise de compétence sur l'Eau**

M. Beylier réitère son refus et est suivi par d'autres Conseillers dont certains bénéficient de procurations.

Conclusion : devant les refus s'agissant notamment du problème de l'Eau, il faudra bien, tout de même, une décision de la Commune portant d'abord sur l'adhésion au Syndicat Vienne-Briance-Gorre et par extension la compétence de la Communauté de Communes, ayant trait à la distribution de l'Eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et à l'Assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

D'autres questions ont été abordées :

- 1) La fête de la Citrouille qui aura lieu le 28 Octobre 2017, à partir de 16 Heures devant la Mairie.
  - Les enfants sont invités à se déguiser pour l'occasion.
  - Les parents sont cordialement invités à accompagner leurs enfants...
- 2) La fête de Noël qui aura lieu le Dimanche 17 décembre 2017 à partir de 15 Heures.
  - Comme l'an dernier, les anciens de plus de 70 ans bénéficieront d'un colis.
  - Les enfants jusqu'à 12 ans, domiciliés au Chalard, bénéficieront de cadeaux.
  - Un goûter sera servi dans la Salle des Fêtes après la distribution des colis et des cadeaux.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 6 Décembre pour préparer, dans le détail, la fête de Noël. L'ordre du jour sera communiqué 3 jours francs avant la réunion, soit le Vendredi 1<sup>er</sup> Décembre.

Le Compte-Rendu effectué par le Maire,

Michel ANDRIEU

